



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX  
1, rue Émile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage Préaux  
**Téléphone : 01 64 70 52 70**    **Télécopie : 01 64 70 52 71**  
**Email : [lorrezlebocage@wanadoo.fr](mailto:lorrezlebocage@wanadoo.fr)**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 décembre 2023**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le jeudi 07 décembre à 19H15 sous la présidence de M. Yves BOYER, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

**PRESENTS** : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, Mme Anaïs BARBE, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme Isabelle LIVIS, Mme Maria LEGALLAND, M. Bruno PASCUAL

**ABSENTS EXCUSES** : M. Claude BICHEREL donne pouvoir à M. Claudy GALLOIS

**ABSENTS** : M. Frédéric BALAGNY, Mme Muriel BONNET

**SECRETAIRE** : Michel DENISOT

Le Procès-Verbal du 21 septembre est adopté en tenant compte de la correction apportée par Mme GREGOIRE concernant la recette de 1000€ du spectacle organisé le 17 septembre au profit de la restauration de l'Eglise de PREAUX.

**PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le programme de modernisation des installations d'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse pour la période 2022-2024 avait été voté lors du conseil municipal du 4 juillet 2022.

Il convient de valider les travaux pour 2024 concernant la rue Emile Bru, l'avenue de la Gare et la route de Villenouette.

Le montant de l'avant-projet sommaire (APS) s'élève à 20 278,00 € HT soit 24 333,60 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à 50% dans le cadre des aides régionales soit 10 139 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le programme d'éclairage.

**DESIGNATION D'UN REFERENT JEUNESSE**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un ou deux référents jeunesse au sein de la CCGVL.

Le référent jeunesse peut être un élu ou un agent municipal. Il doit avoir une bonne connaissance de sa commune, de sa population, des infrastructures, des « difficultés » rencontrées, des souhaits des élus sur le territoire.

Il est également l'interlocuteur privilégié de l'animatrice Jeunesse de la CCGVL :

- Il lui transmet ses coordonnées pour une communication réactive.
- Il se rend disponible pour des rendez-vous réguliers (la fréquence est à établir ensemble).
- Il a, ou recherche, les informations nécessaires au travail d'animatrice.

- Il valide par retour de mail les comptes-rendus des rencontres.
- Il est facilitateur pour l'animatrice Jeunesse de la CCGVL.
- Il participe aux comités de pilotage jeunesse

Il est l'interlocuteur du projet ADOBUS.

Monsieur le Maire propose de désigner deux référents : Elodie POISSON (directrice des accueils de loisirs) et Michel DENISOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide cette proposition.

#### DECISION MODIFICATIVE

Monsieur BOYER expose qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget M57 relatives aux charges à caractère général :

Compte 65561 (contribution au fonds de compensation des charges territoriales)	: - 30 000,00 €
Compte 60612 (énergie-électricité)	: + 10 000,00 €
Compte 613 (locations)	: + 10 000,00 €
Compte 6156 (maintenance)	: + 5 000,00 €
Compte 626 (frais postaux et frais de télécommunications)	: + 5 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide cette décision modificative.

#### QUESTIONS DIVERSES :

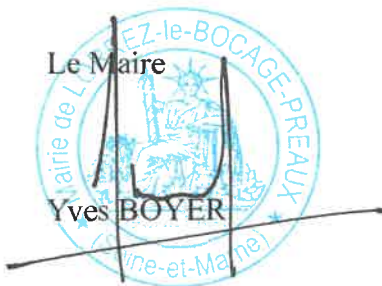
- **M. BOYER** informe que la MPT (Maison Pour Tous) remercie l'ensemble du conseil pour le versement de la subvention pour 2023.
- **Mme QUESTEL** donne le compte rendu des réflexions menées par un groupe de travail d'élus pour étudier les possibilités de réduire les dépenses d'énergies sur les bâtiments communaux. Un premier contact avec ID77 a aiguillé le groupe sur les usages des bâtiments en regroupant par exemple certaines activités associatives. Pour les travaux plus importants, il convient de réfléchir dans un premier temps à l'isolation des bâtiments pour limiter les déperditions de chaleur. Les élus ont également analysé l'ensemble des factures énergétiques. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a également été contacté et propose de réaliser une étude technique plus approfondie et un accompagnement pour les futurs projets. Le groupe de travail est prêt à continuer si M. le Maire et le Conseil municipal sont d'accord.
- **M. BOYER** précise que cette réflexion doit être intégrée à la loi APER (accélération de la production des énergies renouvelables) qui est une loi ayant pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français. M. BOYER demande au Conseil municipal de créer un groupe de travail pour recenser les zones sur lesquelles la commune souhaite accélérer les projets d'énergies renouvelables. L'ensemble des membres du conseil est volontaire pour participer à cette réflexion.
- **Mme REDON** s'interroge sur le tri obligatoire des déchets verts et alimentaires à compter du 01 janvier 2024 et souhaite savoir si la commune a engagé une démarche dans ce sens. M. BOYER répond par la négative.
- **Mme GREGOIRE** informe le Conseil Municipal du Noël de la COOP' prévu le 16 décembre 2023 et invite l'ensemble du conseil à y participer.

- **Mme LEGALLAND** informe qu'elle a pris contact avec l'association ANVL (association de défense de l'environnement) concernant la collection d'animaux de la mairie. M. SIBLET, président de l'association trouve que les spécimens de cette collection sont intéressants mais que celle-ci est en mauvaise état et nécessite un nettoyage. Mme LEGALLAND a pris un deuxième contact avec le muséum de PARIS. Il conviendrait de retrouver la provenance de cette collection.

Un article de la République de Seine et Marne indique que M. Ludovic POUILLOT, maire de NEUFMOUTIERS-EN-BRIE, se bat pour obtenir une meilleure offre de transports en commun en journée pour les habitants de sa commune. Mme LEGALLAND et M. DENISOT se proposent de le rencontrer afin de mener une démarche commune.

- **M. CARRIA** rencontre des difficultés avec les transports scolaires.  
**M. DENISOT** rappelle que dans ces cas-là, il est important de faire remonter l'information au syndicat mixte des transports sud 77, 41 quai Victor Hugo à Nemours (01 64 28 86 11) ou sur leur site : [smts77.fr](http://smts77.fr)  
Il rappelle qu'une réunion en visio est mise en place par le syndicat avec Ile de France mobilité chaque vendredi pour recenser l'ensemble des difficultés rencontrées par les usagers.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.



Le Secrétaire

Michel DENISOT